

BSV n° 09 - **29 mai 2018**

Mildiou : Période de grande sensibilité de la vigne et temps orageux. Grande vigilance _____ p 2 Oïdium : Période de grande sensibilité des inflorescences ______ p 2 Tordeuses : Fin de vol de première génération. Quelques glomérules observés ______ p 3 Note nationale « abeilles » : Consultable sur le site de la DRAAF et de la Chambre d'agriculture

STADES PHENOLOGIQUES



Les températures sont toujours estivales : la pousse est particulièrement active et les écarts entre cépages s'atténuent.

La floraison a débuté. Elle est déjà bien avancée en secteurs précoces.

D'après le modèle du Comité Champagne, le stade « plein fleur » pourrait être atteint dès le milieu de cette semaine pour le chardonnay, et en fin de semaine pour les autres cépages.

Chardonnay : stade 19 à 21 (« début de la floraison » à « floraison plus avancée, 25 % des capuchons floraux tombés »). Stade 23 (« pleine fleur ») en secteurs hâtifs.

Pinot noir: stade 19 à 21

Meunier : stade 18 (« 11 à 12 feuilles étalées ») à 19 en secteurs précoces

La vigne a toujours un peu plus d'une semaine d'avance par rapport à la moyenne décennale.

Début fleur.

Le réseau Vigne AOC Champagne compte 150 parcelles observées cette semaine.

MILDIOU

1.1 Situation

Des taches sur feuilles sont maintenant observées dans toutes les petites régions du vignoble champenois.

Il s'agit principalement de taches isolées, localisées dans le bas des ceps.

De rares foyers un peu plus importants ont été signalés, notamment en Seine et Marne, dans le Sézannais, ou encore dans la région de Nogent l'Abbesse.

Sur le réseau SBT, seules 4 % des parcelles sont pour l'instant concernées par la présence de symptômes sur feuilles. Pour rappel, en 2016, dernière grosse année à mildiou, à stade phénologique équivalent, plus de 80 % des parcelles présentaient des symptômes sur feuilles, et du rot gris était observé sur 20 % des parcelles du réseau.

Plusieurs sorties de taches sont à nouveau attendues cette semaine, suite aux divers évènements pluvio-orageux de ces derniers jours. Avec les températures élevées, les durées d'incubation sont courtes (5 jours).

Episodes pluvieux	Sorties de symptômes sur feuilles à partir du :
19 au 22 mai	26 au 28 mai
24 au 28 mai	30 mai au 02 juin





1.2 Analyse du risque

Les données du modèle Potentiel Système (S. Strizyk/IFV) indiquent que le potentiel épidémique à l'échelle du vignoble est toujours élevé, en raison de la succession d'épisodes pluvieux et des températures nocturnes et diurnes élevées.

Les prévisions météo annoncent à nouveau des risques orageux pour toute la semaine à venir.

Restez vigilant en cette période de grande sensibilité de la vigne.

Surveillez la météo.

La maîtrise du mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque « mildiou » sont les cumuls d'eau, la pousse de la vigne, et les prévisions de pluie.

<u>Concours mildiou</u>: il s'achève aujourd'hui. Toutefois, vous pouvez continuer de transmettre les informations concernant les sorties de taches au Comité Champagne. Contact: pascale.pienne@civc.fr

OÏDIUM

1.1 Situation

La surveillance « oïdium » sur feuilles a débuté depuis deux semaines sur les parcelles de Chardonnay. Elle va se poursuivre jusqu'à la nouaison. Les données obtenues permettront d'élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque épidémique à la floraison.

Hors réseaux, les premiers symptômes sur feuilles ont été vus il y a deux semaines dans des parcelles à forte antériorité d'attaque sur grappes.

Sur le réseau SBT, aucun symptôme n'a encore été observé.



Symptôme face inférieure de la feuille

1.2 Analyse du risque

Les inflorescences sont dans une période de grande sensibilité (période floraison-nouaison).

L'indicateur régional « feuilles » est pour l'instant faible, mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur le statut de cette campagne 2018. Un point sera fait dans le prochain bulletin.

Surveillez vos parcelles, en priorité celles où de l'oïdium sur grappes a été vu les années précédentes (25 feuilles, face inférieure).

Soyez vigilant, notamment dans les quelques parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, et dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

1.1 Situation

Le vol de tordeuses de 1ère génération est maintenant terminé.

Avec le développement des inflorescences, les glomérules sont maintenant plus facilement visibles.

Sur le réseau SBT, un peu plus de 4 % des parcelles du réseau sont concernées par la présence de glomérules. La situation est très calme et conforme à celle attendue, compte tenu de la très faible activité de ponte.

1.2 Analyse du risque

L'activité des tordeuses de 1ère génération a été très limitée à l'échelle du vignoble.



Glomérule formé de plusieurs boutons floraux.

BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, limitation des blessures sur baies...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.

Pour plus de précisions, se reporter à la note technique commune 2018 consultable sur les sites Internet de la DRAAF Grand Est et de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est.

NOTE NATIONALE « ABEILLES »



<u>Les abeilles butinent, protégeons les !</u> Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



- 1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
- 2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
- 3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
- 4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Source: DGAL-SDQPV - avril 2015

Pour plus d'informations :

http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_cle4f1286.pdf



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502

et de la DRAAF:

http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agriculture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

Rédaction: Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédit photo : Comité Champagne, Visualhunt.

Animation du réseau Vigne : Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 - courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Tél : 03 26 65 18 52 - courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECO-PHYTO II.

